

ENTENTE

DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL



Appel de propositions

Murale de La Bordée

La Ville de Québec, en collaboration avec La Bordée, fait appel aux artistes visuels professionnels de son territoire pour la réalisation de la prochaine murale imprimée qui occupera la façade sud du théâtre. Situé au cœur du quartier Saint-Roch, le mur disponible jouit d'une grande visibilité, dans un secteur achalandé du centre-ville.

Cet appel de propositions vise à :

- Mettre en lumière la production des artistes visuels de Québec
- Enrichir le paysage urbain et contribuer à l'attractivité de la ville
- Offrir aux citoyens une fenêtre sur l'art
- Faire rayonner de l'extérieur la vocation artistique d'une institution culturelle
- Créer des liens entre les disciplines artistiques et les acteurs du milieu culturel

Cet appel de propositions est lancé dans le cadre du programme de murales et de vidéoprojections architecturales, financé par l'Entente de développement culturel intervenue entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec.

CONTEXTE DU PROJET

La Bordée

En 2019, La Bordée dote le mur sud du théâtre d'une structure permettant l'installation d'une première murale imprimée. Depuis, une œuvre a été offerte au quartier chaque année dans le but d'établir des liens avec la communauté et, comme au théâtre, de susciter des émotions, de nourrir des réflexions et d'entamer des conversations.

Fondée en 1976 par des finissants du Conservatoire d'art dramatique de Québec, La Bordée a œuvré pendant plus de 25 saisons dans le Vieux-Québec avant d'inaugurer, en mars 2002, un nouvel édifice situé sur la rue Saint-Joseph. Propriétaire de son lieu de création et de diffusion, le théâtre fait alors partie intégrante du plan de revitalisation du quartier Saint-Roch. Le bâtiment comprend une salle de spectacle de 350 sièges, une salle de répétition multifonctionnelle, ainsi qu'un espace administratif.

La Bordée présente annuellement une programmation régulière de cinq spectacles dans une salle qui favorise la proximité du public avec les artistes. Le théâtre participe à la diffusion de plusieurs productions et crée des partenariats avec des compagnies de théâtre reconnues et issues de la relève.

La saison 2024-2025 se déclinera sur le thème *CLASH*, soit la rencontre entre un monde nouveau qui s'installe et prend la place de l'ancien, le choc des valeurs qui polarisent de plus en plus l'espace public, et l'essentielle conversation qu'il faut garder vivante pour que nous puissions toujours faire société.

Le quartier Saint-Roch

L'œuvre murale recherchée prendra place au cœur du [quartier Saint-Roch](#)¹. Situé en basse-ville de Québec, il est délimité au nord par la rivière Saint-Charles, au sud par le coteau Sainte-Geneviève et la côte d'Abraham, à l'est par l'autoroute Dufferin-Montmorency et à l'ouest par le boulevard Langelier. Figurant parmi les quartiers les plus denses de la ville, Saint-Roch se distingue par sa mixité sociale. Des institutions d'enseignement (Université du Québec, École d'art de l'Université Laval), des lieux et organismes culturels (La Bordée, bibliothèque Gabrielle-Roy, Méduse), des commerces, des entreprises et des organismes communautaires y ont pignon sur rue. Les travailleurs, étudiants et clients côtoient les résidents. Les principaux espaces verts sont situés au nord du quartier : le sentier linéaire de la rivière Saint-Charles, le parc Victoria et la Pointe-aux-Lièvres. Le jardin Jean-Paul-L'Allier, situé à la limite sud, se déploie au cœur d'une zone densifiée.

Le site d'implantation de l'œuvre murale

Le bâtiment qui abrite La Bordée, situé au 315, rue Saint-Joseph, présente une façade aveugle munie d'une structure permettant l'accrochage d'une murale monumentale. Le mur s'ouvre sur le quartier, se déployant sur tout le quadrilatère. Situé au coin des rues Dorchester et Notre-Dame-des-Anges, il est visible depuis le boulevard Charest, artère achalandée du quartier, et fait face à l'édifice de la Fabrique, qui abrite l'École d'art de l'Université Laval (annexe 1).

Spécifications techniques

La structure d'accrochage de la murale mesure 48 pieds x 60 pieds (format 8 x 10). L'intérieur de la structure est composé de montants afin d'y fixer 7 bandes de 48 pieds x 8,5 pieds. L'œuvre murale sera donc imprimée en 7 parties sur une toile de type Mesh avant d'être fixée à la structure.

L'artiste choisi devra transmettre un fichier numérique pour impression en format PDF ou EPS. La résolution de l'image devra être d'au moins 125 DPI.

Programme de l'œuvre

L'œuvre sera une murale imprimée fixée au mur identifié à l'annexe 1. L'œuvre devra se déployer sur l'ensemble de la surface prévue. Elle devra s'intégrer à son environnement, donner une nouvelle identité au secteur et proposer une expérience aux citoyens de tous les milieux qui fréquentent le quartier.

La murale devra aussi :

- Être de facture contemporaine (actuelle)
- Être une œuvre originale
- Être significative pour les gens qui habitent ou travaillent dans le quartier
- Considérer les différents points de vue permettant l'appréciation depuis le boulevard Charest Est et la rue Dorchester par des citoyens qui sont en partie en mouvements
- Ne nécessiter aucun éclairage d'appoint

¹ [Information additionnelle sur le quartier : Ville de Québec](#) et [Encyclopédie de l'Amérique française](#).

L'artiste peut, s'il le souhaite, s'inspirer de la vocation du bâtiment ou de la programmation 2024-2025 de La Bordée dans la conception de son œuvre. Le cas échéant, elle devra du même coup être pertinente et significative dans le contexte du quartier.

BUDGET

L'artiste dont la proposition sera retenue recevra 10 000 \$ qui inclura :

- La conception et la réalisation de l'œuvre
- La transmission d'un fichier numérique pour impression
- Les droits de diffusion pour 12 mois sur le mur de La Bordée
- Les redevances pour la diffusion de l'œuvre dans la vidéo de présentation
- Les redevances pour la diffusion de l'œuvre (photo et vidéo) sur les sites Internet et les réseaux sociaux de la Ville de Québec et La Bordée
- Les honoraires pour le suivi du projet et sa présence à l'inauguration

La Bordée coordonnera l'impression et l'installation de l'œuvre ainsi que la diffusion du projet.

CALENDRIER

Lancement du concours par avis public	16 avril 2024
Date limite de dépôt des propositions	3 juin 2024
Rencontre du comité pour le choix de la proposition	semaine du 9 juin 2024
Rencontre avec l'artiste choisi	semaine du 16 juin 2024
Conception finale de l'œuvre murale	25 juin au 2 août 2024
Dépôt du fichier numérique de l'œuvre	semaine du 4 août 2024
Impression de l'œuvre	semaine du 11 août 2024
Installation de l'œuvre	semaine du 18 août 2024
Inauguration de l'œuvre	semaine du 1 ^{er} septembre 2024

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION

Les artistes professionnels souhaitant participer à cet appel de propositions doivent transmettre les documents suivants :

- **Fiche d'identification** disponible sur le site Internet de la Ville de Québec à l'adresse suivante : ville.quebec.qc.ca/murales.
- **Proposition d'œuvre sous forme d'esquisse**, en format numérique dans en bonne résolution (l'œuvre n'a pas à être finale et pourra être peaufinée si elle est retenue). L'image numérique ne doit pas dépasser 5 Mo.
- **Illustration de l'intégration de l'œuvre dans son environnement** (sous forme de dessin ou de montage photographique). L'image ne doit pas dépasser 1,5 Mo.
- **Description de l'œuvre** (un maximum de 2 pages en format lettre), présentant le thème, l'interprétation, la technique et l'intégration au site.
- **Démarche artistique** (maximum d'une page en format lettre).

- **Curriculum vitæ** (maximum de cinq pages en format lettre.
- **Dossier visuel** d'un maximum de 5 images numériques qui sont significatives au regard du présent appel de propositions, accompagnées d'une liste descriptive détaillant, pour chacune d'entre elles : le titre, l'année de réalisation, les dimensions (mesures métriques seulement), les matériaux. Chaque image numérique ne doit pas dépasser 1,5 Mo.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

L'artiste demandeur doit :

- Déposer sa demande en son nom propre.
- Avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent.
- Résider à Québec (une preuve de résidence est requise : photo du permis de conduire, copie récente d'une facture d'électricité ou de câblodistribution portant l'identité et l'adresse de l'artiste).
- Se déclarer artiste professionnel au sens de la loi sur le statut de l'artiste, c'est-à-dire qu'il doit :
 - créer des œuvres ou pratiquer un art à son propre compte;
 - avoir une reconnaissance de ses pairs;
 - diffuser publiquement des œuvres dans des lieux ou un contexte reconnu par ses pairs;
 - posséder un parcours académique ou un parcours professionnel qui vient confirmer sa compétence dans son champ d'activité.

CRITÈRES

Les propositions seront analysées par le comité d'œuvres murales de la Ville de Québec auquel se joindra un membre de l'équipe de La Bordée. Les critères sont les suivants :

- Qualité artistique
- Intégration dans l'espace d'implantation (urbain et citoyen)
- Créativité et originalité de la démarche artistique
- Impact visuel positif de l'œuvre murale

DÉPÔT D'UN PROJET

La date de dépôt pour cet appel de propositions est fixée au **3 juin 2024 à 23 h 59**.

Les demandeurs doivent transmettre tous les documents requis à artpublic@ville.quebec.qc.ca

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Isabel Gagnon, conseillère en art public et en culture
 Service de la culture et du patrimoine
 Ville de Québec
isabel.gagnon@ville.quebec.qc.ca

Annexe 1

Site de la murale
315, rue Saint-Joseph, mur arrière, donnant sur la rue Notre-Dame-des-Ange

